



Renouvellement de la **Politique culturelle de la MRC de Memphrémagog**

Document de consultation Web – novembre 2015

Mise en contexte

La municipalité régionale de comté de Memphrémagog a adopté une première politique de développement culturel dès 1990, dans la foulée d'un premier schéma d'aménagement. Elle reconnaissait alors des incidences intermunicipales à certains équipements culturels. Au moment de réviser ce schéma, elle a réitéré son engagement tout en l'élargissant pour reconnaître de telles incidences à des infrastructures culturelles.

Depuis 1990, cette politique a été renouvelée à trois reprises, soit en 1995, en 2001 et en 2010. La MRC en est donc à préparer une cinquième mouture de sa politique culturelle et elle compte en repenser les orientations de façon à bien l'ancrer dans les responsabilités qui lui incombent en matière de développement régional de la culture et du patrimoine.

Depuis 1999, la culture et le patrimoine sont intégrés à cinq des sept grandes orientations d'aménagement que la MRC poursuit. D'abord, elle compte mettre à profit les caractéristiques naturelles, culturelles et patrimoniales de son territoire pour conforter l'un des moteurs de son économie régionale, soit la vocation récréotouristique. Ensuite, elle s'engage à prendre en compte les facteurs associés au patrimoine naturel et humain tant pour gérer l'implantation de la villégiature que pour s'assurer du respect des caractéristiques physiques d'un environnement privilégié. Elle veut aussi assurer une gestion rationnelle des ressources et une intégration des nouveaux aménagements pour, entre autres fins, préserver l'intégrité des secteurs où ce dynamisme du terroir est présent. Elle entend protéger et conserver un milieu naturel et un cadre de vie de qualité, en motivant la population à demeurer dans la région tout en attirant de nouvelles clientèles. Et finalement, elle entend finalement renforcer l'identité régionale et la mise en commun des forces municipales.

La culture et le patrimoine sont également nommés parmi les grands thèmes énoncés pour favoriser la réalisation des orientations retenues. Sous ce thème, plusieurs objectifs d'aménagement sont évoqués, notamment la protection et la mise en valeur des patrimoines bâti et paysager, la prévision de règles de préservation de ceux-ci, le développement des équipements culturels et publics en place pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs. Enfin, on reconnaît plus globalement la culture comme un secteur structurant de la région.

La politique culturelle de la MRC prend donc appui sur ces orientations et ces objectifs auxquels elle apporte un renforcement mieux défini et plus efficace. Elle entreprend donc le renouvellement de cette politique qu'elle entend mettre en œuvre durant la période 2016 – 2020.

Énoncé

La MRC de Memphrémagog reconnaît l'apport de la culture et du patrimoine à l'identité et à la vitalité de son territoire. Les personnes engagées dans ce secteur ont contribué à façonner un cadre de vie et leur implication en valorise encore aujourd'hui la qualité. Pour accentuer la sensibilisation de la population à cet égard et pour en renforcer l'intégration dans ses propres pratiques, la MRC de Memphrémagog veut intensifier ses efforts en matière de développement de la culture et du patrimoine. Elle entend le faire avec mesure, en conjugaison avec d'autres efforts consentis au développement de la collectivité. En ce sens, la politique culturelle rejoint celle du développement durable de la MRC. La politique culturelle doit non seulement en adopter le contenu et s'en inspirer pour ses actions propres, elle doit aussi s'inscrire parmi les aspects de cette politique, en support au développement économique, au développement social et à la protection de l'environnement.

Buts et principes directeurs

La MRC de Memphrémagog reconnaît à la culture et au patrimoine une incidence favorable tant à la qualité de vie de la population qu'à l'attractivité de son territoire. Elle entend faciliter une meilleure accessibilité pour la population. Elle compte de même favoriser le dynamisme récréotouristique en lui associant plus étroitement le potentiel culturel et patrimonial.

Elle avance trois principes directeurs comme fondement de la politique culturelle, des valeurs dont toutes les actions actuelles et futures doivent être imprégnées :

- La culture et le patrimoine influencent positivement la qualité de vie aussi bien par un apport de connaissances aux individus que par un apport d'expériences à la collectivité. Dans la perspective du développement durable, ils s'inscriront parmi les facteurs utiles à la croissance sociale et économique du territoire de même qu'à la protection de l'environnement;
- Les organisations culturelles et patrimoniales, les artistes, les artisans et les intervenants qui les animent apportent une contribution essentielle au sentiment d'appartenance et à la vitalité du milieu. En contrepartie, le milieu saura profiter de nombreux avantages dans la mesure où il en supporte concrètement la diversité, la richesse, voire la pérennité;
- Aux efforts de sensibilisation de la population doivent être assortis ceux de la concertation et de la coordination, notamment auprès des municipalités et des intervenants, en vue de favoriser un développement harmonisé. Entre autres, différents types de partenariat devront être encouragés pour dynamiser les relations de nature interdisciplinaire, intersectorielle ou interrégionale et pour accroître l'attractivité régionale.

Orientations et avenues d'intervention

La MRC de Memphrémagog reconnaît l'importance du travail des organisations culturelles et patrimoniales. Elle favorise également l'implication des municipalités en matière de culture et de patrimoine. Elle entend offrir de l'accompagnement et du soutien complémentaire aux niveaux supralocal et régional.

Orientations (priorités)	Valoriser les organismes culturels du territoire	Mettre en valeur le patrimoine culturel du territoire	Soutenir les municipalités en matière de développement culturel
Avenues d'intervention (comment)	En établissant une politique de reconnaissance	En outillant les municipalités pour optimiser leurs interventions	En appuyant les municipalités dans l'organisation du développement culturel
	En soutenant les organismes reconnus dans leur développement	En offrant des services-conseils auprès des municipalités et des organismes mandatés pour intervenir en cette matière	En soutenant les initiatives culturelles des municipalités
	En soutenant les organismes reconnus dans la diffusion de leur programmation	En soutenant des initiatives et des actions en matière de conservation et de mise en valeur	En favorisant le rayonnement régional des activités mises en place par les municipalités

Avis et commentaires
